Déchets recyclables

Déchets recyclables

Toutes les collectivités aveyronnaises offrent à leurs habitants le service de la collecte selective des emballages et du papier en porte à porte, en bacs de regroupement ou en apport volontaire.



Le SYDOM a assuré, en 2023, le tri de **19 442 tonnes** produites par **379 341 habitants** grâce au centre de tri de Millau dont **17 649 tonnes** issues du tri des **273 240 aveyronnais** et **1 793 tonnes** issues du tri des lozériens.

- Le Centre de Valorisation de Millau réceptionne du papier, du carton et des plastiques préalablement triés. Ces matériaux sont compactés et mis en balles afin d'optimiser le stockage et le transport vers les filières de valorisation.

Ainsi en 2023, **1 516 tonnes** de papiers, cartons et films plastiques ont été mises en balles et valorisées dont :

- **1 339 tonnes** de cartons
- **177 tonnes** de papiers

Pour l'année 2023, le SYDOM a intègré les matériaux issus des décheteries et des points d'apport volontaire gérés par les collectivités adhérentes :

- **9 409 tonnes** de verre
- **807 tonnes** de métaux

En 2023, chaque aveyronnais a permis de valoriser ainsi **96.10 kg**. Cela représente **26 269 tonnes** valorisées.

Quels sont les emballages que je peux trier aujourd’hui ?

Voici les règles d'or pour un tri facile !

REGLE 1 / Je mets dans le sac/bac de tri sélectif (de couleur jaune):



Les emballages en acier et aluminium
(canette, boîte de conserve, aérosol, etc.)



Les emballages en carton et en papier
(boîte de céréales, de gâteau, etc.)



Les briques alimentaires
(brique de lait, de soupe, de jus de fruits, etc.)



Tous les papiers

Les journaux, magazines, revues, prospectus, publicités, papiers, catalogues, annuaires, enveloppes (avec et sans fenêtre), courriers, lettres, cahiers (sans spirale), etc.



Les flaconnages et bouteilles en plastique
(bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel douche, shampoing,etc.)



Films en plastique étirable
(sacs de caisse, suremballages de pack d'eau, de lait, de papier toilette, etc.)



Aujourd'hui, en plus des emballages ci-dessus, de nouveaux emballages viennent s'ajouter dans la poubelle jaune : c'est l'Extension des Consignes de Tri. Pour plus de renseignements, cliquez ici

L'objectif étant de :

- faciliter le tri des habitants,
- valoriser un maximum de déchets
- diminuer le sac noir.

Guide du tri

REGLE 2 / Je mets dans le conteneur à verre

Les emballages et bouteilles en verre.



Attention aux FAUX AMIS !

Ce qui ne peut pas aller dans les colonnes à verre :

- les verres de table
- la porcelaine
- les ampoules
- les vitres et miroirs
- la faïence

REGLE 3 / Réemploi et recyclage de vos textiles, linge, chaussures et maroquinerie



Quel que soit leur état, vous pouvez apporter : textiles, linge, chaussures et maroquinerie à des associations caritatives ou dans une colonne d'apport volontaire.

Pour être valorisé, ils doivent être déposés dans un sac et les chaussures liées par paires.

Déchets recyclables - SYDOM Aveyron Déchets recyclables - SYDOM Aveyron